

**Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 11262  
Fiche – Évaluation des solutions possibles  
aux préoccupations – PAFIOV7**

<b>1</b>	<b>LISTE DES PREOCCUPATIONS LIEES A L'ENJEU</b>	
	<b>Document de référence</b>	<b>Personne ou organisme émetteur de préoccupations</b>
	classement_preoc_V7_11161_11262.doc	Réserve faunique de Port-Daniel
<b>2</b>	<b>PREOCCUPATION</b>	<b>Planification : X Opérationnelle :</b>
	<b>Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :</b>	
	Préoccupations relatives au maintien de l'ambiance à proximité des infrastructures d'hébergement et au paysage (récolte).	
	Le lac de l'île est un secteur très sensible pour les paysages. Le chalet de l'île est situé au milieu du lac sur une île avec une vue 360 degrés.	
	<b>Solutions proposées par le demandeur</b>	
	Éviter la récolte dans ces secteurs ou prioriser la coupe partielle.	
<b>3</b>	<b>LOCALISATION DE LA PREOCCUPATION</b>	
	<b>Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :</b>	
	Secteur du Chalet de l'Île	
	2019-11262_07297	
	2019-11262_08233	
	2019-11262_08232	
	2019-11262_07311	
	2019-11262_07310	
	<b>Carte jointe :</b>	<b>Oui</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b> <input type="checkbox"/>
<b>4</b>	<b>ENJEU</b>	
	Harmonisation des usages	
<b>5</b>	<b>OBJECTIF</b>	
	Intégrer dans les plans d'aménagement forestier intégrés, des activités favorisant le développement ainsi que la protection des ressources et des fonctions de la forêt et les réaliser.	
<b>6</b>	<b>ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU A VENIR</b>	
	<b>Identifier les objectifs gouvernementaux et régionaux, les mesures, les modalités, etc. qui affectent l'enjeu (LADTF, SADP, PATP, RADP, FSC, ententes d'harmonisation, etc.) :</b>	

<b>7</b>	<b>SOLUTIONS POTENTIELLES</b>
	<p><b>Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :</b></p> <p>1- Conserver les secteurs tels que planifiés ;  2- Conserver les secteurs en coupes de régénération, mais prévoir la rétention de bouquets ;  3- Conserver intacte la lisière boisée riveraine de 20 mètres entourant les lacs afin d'atténuer l'effet des coupes.</p>
<b>8</b>	<b>SOLUTION PRECONISEE PAR LA TABLE</b>
	<p><b>Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver intacte la lisière boisée riveraine de 20 mètres entourant les lacs afin d'atténuer l'effet des coupes.</li> <li>- Au moment de la prescription sylvicole, planifier conjointement avec les représentants SÉPAQ, BGA et MFFP, dans le but d'atténuer l'impact visuel des coupes (ex : maximiser la rétention, positionnement des legs).</li> </ul>
<b>9</b>	<b>CONSIDERATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES</b>
	<p>Une analyse de la protection des zones riveraines des lacs en Gaspésie démontre un déficit (cf. comité zones riveraines).</p> <p>Les secteurs sont situés en pentes nulles à faibles, donc peu exposés à la vue du chalet.</p> <p>La lisière boisée riveraine de 20 mètres devrait atténuer la visibilité des coupes à partir du chalet.</p> <p>Les SIP 07297 et 07310 sont adjacents et mesurent moins de 6 ha.</p> <p>Le SIP 07311 mesure un peu plus de 2 ha.</p> <p>Les SIP 08233 et 08232 représentent les coupes partielles dans les bandes riveraines (moins de 3 ha).</p> <p>Les peuplements (SbEbBp C3) ne sont pas propices à la coupe partielle.</p>